



ARIADNEXT

WE DO IDENTITY.



Politique de Vérification d'Identité à Distance

Version 1.1 - Rev c0cb72f850f39c2e7601bdfa47a64e029a4f2a1b, 17/10/2022



IDCheck.io

ID VERIFICATION
BY ARIADNEXT

Table des matières

Préface	1
Identification du document	1
Suivi des révisions	1
Diffusion	1
1. Introduction	2
1.1. Présentation Générale	2
1.2. Mise à jour du document	2
1.3. Références	2
1.4. Acronymes et définitions des termes employés	3
2. Généralités	9
2.1. Opérateur du service de vérification à Distance	9
2.2. Type de service de vérification d'identité à distance	9
2.3. Localisation des opérateurs	9
2.4. Langues supportées par le service	9
2.5. Titres d'identité acceptés par le service	10
3. Description du service	11
3.1. Description générale	11
3.2. Acquisition des données d'identification	11
3.2.1. Acquisition du titre d'identité	12
3.2.2. Acquisition du visage de l'Utilisateur	12
3.3. Vérification des données d'identification	13
3.3.1. Vérification automatique du titre d'identité	13
3.3.2. Vérification automatique du caractère "vivant" et comparaison des visages	14
3.3.3. Vérification manuelle des données d'identification	14
3.3.4. Consolidation des constats intermédiaires	14
3.3.5. Détection des tentatives d'usurpation d'identité	14
3.4. Résultat de la Vérification d'Identité à Distance	15
3.5. Constitution et archivage du dossier de preuve	16
3.5.1. Contenu d'un dossier de preuve	16
3.5.2. Modalités de conservation et de consultation d'un dossier de preuve	17
3.6. Unicité de l'identité d'une personne physique	17
3.7. Délai de traitement	18
4. Protection des données à caractère personnel	19
4.1. Données à caractère personnel collectées	19
4.2. Finalités du traitement	19
4.3. Durée de conservation des Données Personnelles	19
4.3.1. Durée de conservation des données lors du traitement de vérification de l'identité	20
4.3.2. Durée de conservation des données relatives au dossier de preuve	20
4.3.3. Durée de conservation des données à caractère personnel à des fins d'amélioration du service	20
4.3.4. Durée de conservation des données à caractère personnel en cas d'usurpation d'identité	20

4.4. Sécurité et confidentialité des données à caractère personnel	20
4.5. Transmission des données à caractère personnel à un tiers	21
4.6. Utilisation des données à caractère personnel à des fins d'amélioration du service	21
4.7. Droits informatique et libertés	21
5. Traitement des demandes, recours et réclamation	23
5.1. Demande d'exercice du droit d'accès à l'information par un Utilisateur	23
5.2. Recours d'un Utilisateur à fin d'annulation d'une identification frauduleuse	23
5.3. Notification par un Commanditaire d'une usurpation d'identité suspectée ou avérée	23
5.4. Recours en cas de refus d'identification d'un Utilisateur de bonne foi	23
5.5. Retrait du consentement à l'utilisation de données à caractère personnel à des fin d'amélioration du service	24
5.6. Demande d'information	24
5.7. Réclamation	24
Annexe A: Liste des titres d'identité acceptés par le service de vérification d'identité à distance d'ARIADNEXT	25
Index des exigences du référentiel	44

Préface

Identification du document

Titre	Politique de Vérification d'Identité à Distance
Référence	IDC_POL_VID_FR
Niveau de diffusion	Public
OID	1.3.6.1.4.1.38226.20.1.1.1
Versión	1.1 - Rev c0cb72f850f39c2e7601bdfa47a64e029a4f2a1b
Valideurs	Direction ARIADNEXT, Référents fraude d'identité, Référents fraude biométrie
Date	17/10/2022

Suivi des révisions

Version	Date de version	Nature de la modification	Entité / Nom Prénom
V1.0	19/03/2021	Création	ARIADNEXT / NORLAIN Marc
V1.1	17/10/2022	Mise à jour de la liste des modèles pris en charge	ARIADNEXT / PERSEN Lovro

Diffusion

Ce document est diffusé :

- Sur le site internet d'ARIADNEXT dédié au support du service, <https://support-pvid.ariadnext.com> ;
- Dans l'outil de capture mis à disposition de l'Utilisateur pour réaliser la Vérification d'Identité à Distance ;
- En annexe à la convention de service entre ARIADNEXT et le Commanditaire de la Vérification d'Identité à Distance.

1. Introduction

1.1. Présentation Générale

Le présent document décrit la Politique de Vérification d'Identité à Distance mise en oeuvre par ARIADNEXT conformément au [RPVID] Référentiel d'exigences édictées par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) applicables aux Prestataires de Vérification d'Identité à Distance dans sa version 1.1 en date du 1er mars 2021.

Le service de vérification d'identité à distance opéré par ARIADNEXT a pour objectifs de réaliser, pour le compte d'un Commanditaire, l'acquisition et la vérification des données d'identification des Utilisateurs afin de les identifier, de constituer le dossier de preuve et de transmettre le résultat de la vérification d'identité à distance au service métier du Commanditaire.

Ce document détaille les règles auxquelles ARIADNEXT se conforme dans la mise en place et la fourniture de cette prestation.

Il est annexé aux Conditions Générales d'Utilisation qui définissent les relations contractuelles entre ARIADNEXT et l'Utilisateur ainsi qu'à la Convention de Service qui définit les relations contractuelles entre ARIADNEXT le Commanditaire concernant l'utilisation du Service de Vérification d'Identité à Distance.

1.2. Mise à jour du document

ARIADNEXT se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au Service de Vérification d'Identité à Distance et par conséquent à la présente Politique de Vérification d'Identité à Distance. Toute modification entre en vigueur à compter de sa publication ou, le cas échéant, à toute autre date qui serait indiquée.

Toute mise à jour de ce document fait l'objet d'une approbation formelle par un mandataire social d'ARIADNEXT.

Toute mise à jour proposée à l'approbation, dès lors qu'elle concerne des sujets relatifs au titre d'identité, est au préalable validée formellement par le référent Fraude Titre d'identité désigné par ARIADNEXT.

Toute mise à jour proposée à l'approbation, dès lors qu'elle concerne des sujets relatifs à la biométrie, est au préalable validée formellement par le référent Fraude Biométrie désigné par ARIADNEXT.

1.3. Références

Renvoi	Document
[EIDAS]	Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Disponible sur https://www.eur-lex.europa.eu
[ICAO930 3]	Documents lisibles à la machine, 7ème édition, 2015. Disponible sur https://icao.int
[PRADO]	Public Register of Authentic travel and identity Documents Online. Disponible sur https://www.consilium.europa.eu/prado/



Renvoi	Document
[RGPD]	Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Disponible sur https://www.eur-lex.europa.eu
[RPVID]	Référentiel d'exigences portant sur les Prestataires de vérification d'identité à distance, ANSSI, version 1.1 du 1er mars 2021. Disponible sur https://ssi.gouv.fr

1.4. Acronymes et définitions des termes employés

ANSSI

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Attributs d'identité

Sous-ensemble des données d'identification transmis par ARIADNEXT au service métier.

Commanditaire

Entité responsable d'un service métier ayant recours au Service de Vérification d'Identité à Distance d'ARIADNEXT.

Composant d'acquisition

Composant du système d'information ayant pour fonction de permettre l'acquisition des données d'identification. Il peut s'agir d'un composant mobile ou d'un composant web.

Composant de sécurité

Composant électronique d'un titre d'identité, utilisé comme support de stockage sécurisé des données d'état civil ainsi que de la photographie du légitime détenteur de ce titre.

Composant du système d'information

Tout élément logiciel ou matériel constitutif du système d'information intervenant dans la fourniture du Service de Vérification d'Identité à Distance.

Consentement

Toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle l'Utilisateur accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement par ARIADNEXT.

Constat intermédiaire de la Vérification d'Identité à Distance

Information générée par ARIADNEXT dans le cadre d'analyses réalisées par des traitements automatiques ou par des opérateurs, et nécessaire à l'élaboration du verdict de la Vérification d'Identité à Distance. Plusieurs constats intermédiaires contribuent à un même verdict.

Convention de service

Accord écrit ou contrat entre ARIADNEXT et un Commanditaire pour la réalisation de la prestation de Vérification d'Identité à Distance. Avec ses annexes, elle définit complètement la relation contractuelle entre ARIADNEXT et le Commanditaire.



Data Group

voir DG

Détection du vivant

La détection du caractère « vivant » de l'Utilisateur vise à authentifier la vidéo du visage de l'Utilisateur, pour vérifier que celui-ci n'a pas fait l'objet d'altération physique ou numérique.

DG

Data Group, équivalent d'un fichier dans le Composant de sécurité.

Données à caractère personnel

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Données biométriques

Les données à caractère personnel résultant d'un traitement technique spécifique, relatives aux caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales d'une personne physique, qui permettent ou confirment son identification unique.

Données complémentaires

Données acquises par ARIADNEXT et transmises au service métier dans le résultat de Vérification d'Identité à Distance afin de satisfaire à des obligations réglementaires du commanditaire sans pour autant influencer sur le verdict de la Vérification d'Identité à Distance.

Données d'identification

Ensemble de données à caractère personnel acquises et vérifiées par le service afin de vérifier l'identité d'une personne physique. Dans le cadre du service de Vérification d'Identité à Distance mis en oeuvre par ARIADNEXT, il s'agit de la vidéo du visage de l'Utilisateur, la vidéo du titre d'identité présenté par l'Utilisateur, ou les données relatives à l'Utilisateur (dont la photographie du visage de l'Utilisateur) stockées dans le composant de sécurité du titre d'identité.

Dossier de preuve

Élément conservé par ARIADNEXT rassemblant les informations pertinentes à produire pour la résolution de litiges, ou en cas d'enquête et notamment afin de fournir des preuves en justice. Le présent référentiel spécifie les données minimales à conserver. Les données contenues dans le dossier de preuve ne sont pas conservées à des fins de traitement biométrique.

DPO

Délégué à la Protection des Données

eIDAS

Electronic Identification, Authentication and Trust Services. Règlement européen n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance.

État de l'art

Ensemble des bonnes pratiques, des technologies et des documents de référence relatifs à la Sécurité des Systèmes d'Information ou à la vérification d'identité publiquement accessibles, et des



informations qui en découlent de manière évidente.

FAQ

Foire aux questions

FAR

voir False Acceptance Rate

False Acceptance Rate

Taux d'acceptation à tort, défini par le nombre d'usurpations non détectées divisé par le nombre total de tentatives d'usurpation.

False Rejection Rate

Taux de rejets à tort, défini par le nombre d'Utilisateurs de bonne foi rejetés divisé par le nombre total d'Utilisateur de bonne foi.

FRR

voir False Rejection Rate

Légitime détenteur du titre d'identité

Personne à qui le titre d'identité a été émis par le pays émetteur, et dont l'identité est représentée par ce titre d'identité.

Machine Readable Zone

voir MRZ

Marque Optiquement Variable

voir MOV

Modèle de titre d'identité

Définit un modèle de titre d'identité enregistré dans la base de modèle d'ARIADNEXT. Un modèle de titre d'identité comprend l'ensemble des caractéristiques du titre qui permettent de l'identifier et de l'authentifier. Un enregistrement de la base PRADO peut correspondre à plusieurs modèles de titre d'identité lorsque des variations, même légères sont présentes (changement de structure de MRZ, ou variantes par exemple).

Motif de l'Échec

Cause d'un verdict « Échec » de la Vérification d'Identité à Distance. Le motif de l'Échec est transmis par ARIADNEXT au service métier ou à l'Utilisateur et permet notamment de faire la distinction entre un Échec relatif à une suspicion de fraude et un Échec pour des raisons techniques (résolution de la caméra du terminal insuffisante, luminosité insuffisante, problème de mise au point, etc.). En cas de suspicion de fraude, le motif ne comporte aucune information sur les vérifications réalisées ou sur le type de fraude suspecté.

MOV

Marque Optiquement Variable, de signe des éléments de sécurité qui, en fonction des conditions d'observation et/ou d'éclairage, font apparaître différentes informations.

Moyen d'identification électronique

Élément matériel et/ou immatériel contenant les données d'identification personnelle et utilisé pour s'authentifier pour un service en ligne.

**MRZ**

Machine Readable Zone. Zone présente sur les Titres d'identité/de voyages présentant ses informations sous une forme destinée à faciliter leur lecture par des dispositifs opto-électroniques, en général sur 2 ou 3 lignes. L'essentiel des titres d'identité présentent une MRZ conforme au standard [ICAO9303].

NFC

Near-field communication (en français la communication en champ proche ou CCP) est une technologie de communication sans fil à courte portée et à haute fréquence couramment présente dans les téléphones. Cette technologie est une extension de la norme ISO/CEI 14443 standardisant les cartes de proximité utilisant la radio-identification (RFID) qui est utilisée par les titres d'identités conforme au standard [ICAO9303].

Niveau de garantie substantiel

Ce niveau vise à réduire substantiellement le risque d'usurpation ou d'altération de l'identité. Un Service de Vérification d'Identité à Distance est dit de niveau de garantie substantiel lorsqu'il est démontré qu'il répond aux exigences du référentiel pour le niveau substantiel.

OID

Object IDentifier

OVD

Optically variable device, voir MOV

Opérateur

Personnel d'ARIADNEXT en charge de vérifier l'identité des Utilisateurs, de prononcer le verdict « Succès » ou « Échec » de la Vérification d'Identité à Distance et d'alerter un référent fraude en cas de suspicion d'usurpation d'identité.

PASSI

Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information

PRADO

Public Register of Authentic travel and identity Documents Online - Registre public en ligne de documents authentiques d'identité et de voyage.

Potentiel d'attaque

Mesure de l'effort à fournir pour attaquer le Service de Vérification d'Identité à Distance d'ARIADNEXT, exprimée en termes d'expertise, de ressources et de motivation d'un attaquant.

Prestation

Fourniture du Service de Vérification d'Identité à Distance à un Commanditaire, dans le cadre de la convention de service établie entre le ARIADNEXT et le Commanditaire.

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

Référent fraude

Désigne indifféremment ou selon le contexte un référent fraude titre d'identité ou un référent fraude biométrie.

**Référent fraude Biométrie**

Personnel d'ARIADNEXT disposant de connaissances approfondies en biométrie et d'une expertise en matière de détection de fraudes biométriques.

Référent fraude Titre d'identité

Personnel d'ARIADNEXT disposant de connaissances approfondies sur les éléments de sécurité des titres d'identité et d'une expertise en matière de détection de fraudes aux titres d'identité.

Résultat de la Vérification d'Identité à Distance

Ensemble d'informations transmis par le Service de Vérification d'Identité à Distance d'ARIADNEXT au service métier et comprenant le verdict (Succès ou Échec) de la Vérification d'Identité à Distance, le motif de l'Échec le cas échéant, les attributs d'identité relatifs aux Utilisateurs requis par le service métier et vérifiés par ARIADNEXT, ainsi que les éventuelles données complémentaires requises par le service métier.

SI

Système d'Information

SSI

Sécurité des Systèmes d'Information

Service de Vérification d'Identité à Distance

Service chargé de l'acquisition et la vérification les données d'identification des Utilisateurs afin de les identifier, de la constitution du dossier de preuve et de la transmission du résultat de la Vérification d'Identité à Distance au service métier.

Service de Vérification d'Identité à Distance asynchrone

Un Service de Vérification d'Identité à Distance est dit asynchrone lorsque la phase de vérification des données d'identification est réalisée de manière différée par rapport à la phase d'acquisition des données d'identification.

Service de Vérification d'Identité à Distance hybride

Un Service de Vérification d'Identité à Distance est dit hybride lorsque le verdict « Succès » du résultat de la Vérification d'Identité à Distance ne peut être prononcé que par un opérateur après que ce dernier a validé les résultats des vérifications réalisées par des traitements automatisés et réalisé sa propre vérification des données d'identification.

Service de Vérification d'Identité à Distance sans interaction humaine

Un Service de Vérification d'Identité à Distance est dit sans interaction humaine lorsqu'il ne permet aucune interaction entre l'Utilisateur et l'opérateur lors des phases d'acquisition et de vérification des données d'identification. Le service peut néanmoins mettre en œuvre des interactions automatisées avec l'Utilisateur.

Service métier

Service auprès duquel l'Utilisateur souhaite s'identifier, relevant de la responsabilité du Commanditaire, faisant appel au Service de Vérification d'Identité à Distance d'ARIADNEXT.

Taux d'acceptation à tort

voir False Acceptance Rate

Taux de rejets à tort

voir False Rejection Rate

Terminal

Matériel informatique (téléphone portable, tablette, ordinateur, etc.) utilisé pour acquérir les données d'identification de l'Utilisateur. Le terminal peut être celui de l'Utilisateur ou celui du Commanditaire. L'acquisition des données d'identification de l'Utilisateur au travers du terminal peut être réalisée à l'aide soit d'une application mobile dédiée intégrant le logiciel de capture d'ARIADNEXT soit d'un navigateur connecté au service internet de capture d'ARIADNEXT.

Titre d'identité

Document officiel certifiant l'identité d'une personne. La liste des titres d'identité acceptée par le service de vérification d'identité à distance d'ARIADNEXT est indiquée en [Annexe A](#) au présent document.

Traitement

Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées à l'aide de procédés automatisés ou non et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Usurpation d'identité

Action consistant à utiliser frauduleusement les données d'identification d'un tiers. Dans le cadre de ce document, la notion d'usurpation d'identité englobe également l'altération de l'identité, consistant à utiliser des données d'identification frauduleuses qui n'appartiennent pas à une personne existante.

Utilisateur

Personne physique dont l'identité est vérifiée par le Service de Vérification d'Identité à Distance.

Verdict de la Vérification d'Identité à Distance

Verdict binaire (« Succès » ou « Échec ») généré par le Service de Vérification d'Identité à Distance d'ARIADNEXT après les phases d'acquisition et de vérification des données d'identification. Le verdict est « Succès » si le Service de Vérification d'Identité à Distance conclut que le titre d'identité présenté par l'Utilisateur est authentique d'une part et que l'Utilisateur est le légitime détenteur du titre d'identité d'autre part, sinon le verdict est « Échec ».

ZLA

voir MRZ

Zone de Lecture Automatique

voir MRZ

2. Généralités

2.1. Opérateur du service de vérification à Distance

Le Service de Vérification d'Identité à Distance objet de cette Politique de Vérification d'Identité à Distance est opéré par la société

ARIADNEXT

société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 520 769 225 et ayant son siège social au :

1219 Avenue des Champs Blancs
 35510 CESSON-SEVIGNE
 France

2.2. Type de service de vérification d'identité à distance

Le Service de Vérification d'Identité à Distance mis en œuvre par ARIADNEXT est hybride et asynchrone court sans interaction humaine. En effet :

- le verdict « Succès » du résultat de la vérification d'identité à distance est prononcé par un opérateur après que ce dernier a validé les résultats des vérifications réalisées par des traitements automatisés et réalisé sa propre vérification des données d'identification ;
- la phase de vérification des données d'identification est réalisée de manière différée dans un temps court après la phase d'acquisition des données d'identification ;
- il n'y a pas d'interaction entre l'Utilisateur et l'opérateur lors des phases d'acquisition et de vérification des données d'identification. Le service met néanmoins en oeuvre des interactions automatisées avec l'Utilisateur afin de garantir des conditions d'acquisition optimales.

2.3. Localisation des opérateurs

La vérification de l'identité requiert l'intervention d'un opérateur humain. Les différents opérateurs susceptibles d'intervenir dans la vérification d'une identité sont des salariés d'ARIADNEXT ou de sociétés appartenant au même groupe et localisés dans l'Union Européenne, principalement en Roumanie, mais aussi en Espagne et en France .

2.4. Langues supportées par le service

Le service est disponible dans les langues suivantes :

- Pour l'utilisation du service : français, anglais
- Pour l'assistance : français, anglais

Le choix de la langue est déterminé automatiquement en fonction du paramétrage du terminal de l'Utilisateur. Lorsque l'outil de capture est mis en oeuvre en utilisant un navigateur web, ce choix peut être forcé par le Commanditaire.



2.5. Titres d'identité acceptés par le service

Les modèles de titres d'identité acceptés par le service de Vérification d'Identité à Distance sont indiqués en [Annexe A](#). Aucun modèle de titre d'identité non mentionné dans cette liste ne saurait être accepté, quand bien même il serait parfaitement valide.

Le service n'accepte que les titres d'identité non-expirés .

3. Description du service

3.1. Description générale

Le service de Vérification d'Identité à Distance développé et opéré par ARIADNEXT réalise successivement les étapes suivantes :

1. Acquisition des données d'identification,
2. Vérification automatique des données d'identifications. A l'issue de cette vérification, le service peut décider de renvoyer un résultat en "Échec" et donc de passer directement à l'étape 5 ou de poursuivre la vérification à l'étape 3.
3. Présentation des constats intermédiaires établis à l'étape 2 et des données d'identification à des opérateurs qui confirment ou infirment le verdict proposé par le traitement automatique,
4. Soumission du verdict des opérateurs à un dernier traitement automatique qui ne peut avoir pour éventuel effet que de transformer un verdict "Succès" en "Échec",
5. Constitution du résultat puis du dossier de preuve et archivage du dossier de preuve,
6. Transmission du résultat au service métier.

ARIADNEXT n'offre pas de solution alternative aux Utilisateurs pour prouver leur identité à distance. Ceux-ci doivent se rapprocher du service métier ou du Commanditaire qui utilise le Service de vérification à distance d'ARIADNEXT afin de savoir si une alternative est proposée.

3.2. Acquisition des données d'identification

L'acquisition des données d'identification est réalisée par l'Utilisateur en utilisant un des outils mis à sa disposition par ARIADNEXT via le Commanditaire. Il peut s'agir :

- d'une application mobile fournie par le Commanditaire intégrant le composant d'acquisition mobile d'ARIADNEXT que l'Utilisateur devra alors installer sur son terminal mobile,
- de l'application web d'acquisition d'ARIADNEXT, intégrée ou non dans l'application web du Commanditaire.

Le choix de l'outil ou des outils utilisables par l'Utilisateur pour l'acquisition des données d'identification est de la responsabilité du Commanditaire. Il peut imposer l'un des outils ou laisser à l'Utilisateur la liberté d'en choisir un parmi une sélection.

Les composants d'acquisition, qu'ils soient mobile ou web, ne contribuent pas au verdict. Leur seule finalité est de permettre l'acquisition des données d'identification. Les contrôles éventuellement réalisés par les composants d'acquisition n'ont d'autre finalité que d'assister l'Utilisateur et lui permettre d'effectuer l'acquisition de ses données d'identification dans les meilleures conditions possibles et réduire ainsi les échecs liés à la qualité de l'acquisition .

Le terminal peut être celui de l'Utilisateur ou celui du service métier, selon le choix du Commanditaire.

L'acquisition du titre d'identité et du visage de l'Utilisateur sont réalisées en deux étapes successives sans intervention d'un opérateur. L'Utilisateur est assisté automatiquement par le composant d'acquisition.

3.2.1. Acquisition du titre d'identité

La première étape de l'acquisition des données d'identification est celle de l'acquisition du titre d'identité.

Lors de l'acquisition de la vidéo du titre d'identité de l'Utilisateur, les demandes faites à l'Utilisateur peuvent être de :

- positionner son titre d'identité capturé par la caméra du terminal dans une cible affichée par le composant d'acquisition,
- se placer dans un environnement moins lumineux ou au contraire se placer dans un environnement plus lumineux,
- modifier sa position de façon à éviter des reflets sur le titre d'identité,
- stabiliser sa position pour éviter le flou.

Le titre d'identité est automatiquement reconnu par le composant d'acquisition qui déterminera en fonction du modèle du titre d'identité et des capacités du terminal si l'acquisition est réalisée au travers d'une vidéo ou en utilisant le Composant de sécurité du titre d'identité. Il lui sera alors demandé, selon le cas de :

- faire faire un mouvement de rotation du titre d'identité afin de révéler certains OVD. La vidéo du titre d'identité est alors capturée et transmise au service avec une définition de 1280 x 720 pixels à une cadence de 25 images par seconde. Les terminaux qui ne permettraient pas une telle capture ne sont pas utilisables. De même lorsque la capacité du réseau ne permet pas la transmission des données d'identification dans un délai raisonnable, l'acquisition n'est pas possible.
- positionner, avec soin, le titre d'identité contre l'antenne NFC de son terminal. Le composant d'acquisition opère alors la lecture du composant de sécurité du titre d'identité. L'acquisition de la vidéo du titre n'est pas réalisée dans ce second cas.

3.2.2. Acquisition du visage de l'Utilisateur

Une fois le titre d'identité correctement acquis, l'utilisateur est guidé dans l'acquisition d'une vidéo de son visage.

Lors de l'acquisition de la vidéo du visage de l'Utilisateur, les demandes faite à l'Utilisateur peuvent être de :

- positionner son visage capturé par la caméra du terminal dans une cible affichée par le composant d'acquisition,
- se placer dans un environnement moins lumineux ou au contraire se placer dans un environnement plus lumineux,
- opérer un mouvement de la tête.

Tout comme la vidéo du titre d'identité, celle du visage de l'Utilisateur est capturée et transmise au service avec une définition de 1280 x 720 pixels à une cadence de 25 images par seconde. Les terminaux qui ne permettraient pas une telle capture ne sont pas utilisables. De même lorsque la capacité du réseau ne permet pas la transmission des données d'identification dans un délai raisonnable, l'acquisition n'est pas possible.

3.3. Vérification des données d'identification

Une fois les données d'identification acquises, le service procède à leur vérification. Cette vérification est réalisée en plusieurs étapes :

1. Vérification automatique du titre d'identité,
2. Vérification automatique du caractère "vivant" de l'Utilisateur représenté dans la vidéo de son visage et comparaison du visage extrait de cette vidéo avec la photographie de l'Utilisateur extraite du titre d'identité,
3. Présentation des constats intermédiaires établis aux étapes 1 et 2 et des données d'identification à des opérateurs qui confirment ou infirment les verdicts proposés par les traitements automatiques,
4. Soumission du verdict des opérateurs relatif au titre d'identité à un dernier traitement automatique qui ne peut avoir pour éventuel effet que de transformer un verdict "Succès" en "Échec".

3.3.1. Vérification automatique du titre d'identité

Lorsque qu'il est possible d'effectuer la vérification du titre à l'aide du composant de sécurité, les traitements automatisés procèdent à :

1. la lecture automatique des éléments imprimés sur le document permettant l'accès au Composant de sécurité,
2. l'extraction des informations accessibles contenues dans le composant,
3. la vérification de leur signature,
4. la vérification du certificat.

En cas d'Échec de l'une de ces deux dernières étapes, le résultat de la vérification de l'identité à distance est positionné à "Échec" et transmis immédiatement au service métier sans intervention d'un opérateur.

Lorsque le titre d'identité ne dispose pas d'un composant de sécurité, ou lorsqu'il n'a pas été possible d'utiliser le composant de sécurité, la vérification du titre est effectuée à partir de la vidéo du titre d'identité. Cette vérification repose sur des méthodes automatiques d'extraction d'information et de recherche de caractéristiques. Elle s'appuie sur une base de données de modèles de documents qui contient les paramètres des algorithmes pour chaque modèle supporté par le service.

Les titres d'identité présentant une altération physique anormale déchirure, manque, pliure rendant impossible la vérification d'un élément de sécurité ou l'extraction d'une information essentielle sont rejetés et le verdict "Échec" est transmis au Commanditaire .

Si, pour un modèle de titre d'identité accepté par le service, l'État responsable de son émission mets à disposition un service permettant de vérifier la validité du titre ^[1], ce service est systématiquement appelé . Dans le cas où un tel service indiquerait que le titre d'identité est invalide, ARIADNEXT renverrait immédiatement un verdict " Échec" au Commanditaire . Selon le service interrogé, cet appel peut être réalisé soit automatiquement soit par un opérateur.

A l'issue de la vérification automatique du titre d'identité, un constat intermédiaire est produit, qui comprend l'ensemble des informations extraites du titre d'identité, qu'il s'agisse d'informations d'identification de l'Utilisateur ou d'informations associées au titre lui-même, la photographie de l'Utilisateur extraite du titre, que ce soit de la vidéo du titre ou du Composant de sécurité, ainsi qu'un rapport de contrôles automatiques.



3.3.2. Vérification automatique du caractère "vivant" et comparaison des visages

Une fois la vérification automatique du titre d'identité effectuée, la vérification automatique du caractère "vivant" de la vidéo du visage de l'Utilisateur et la comparaison du visage qui en est extrait avec celui extrait du titre d'identité sont effectuées.

Ce traitement automatique produit un constat intermédiaire qui comprend une photographie de l'Utilisateur extraite de la vidéo ainsi que les résultats des contrôles automatiques du caractère "vivant" et de l'identification du visage extrait de la vidéo avec le visage extrait du titre d'identité.

3.3.3. Vérification manuelle des données d'identification

Les constats intermédiaires produits par les différentes étapes de vérification automatique ainsi que les données d'identification sont transmis à un système permettant leur traitement manuel. Un certain nombre de traitements manuels prédéfinis en fonction du modèle de document, ainsi que des traitements de vérification de la vidéo du visage sont réalisés par des opérateurs différents.

En cas de doute, les opérateurs peuvent faire appel à un Référent fraude Titre d'identité ou fraude Biométrie en lui transférant le traitement.

3.3.4. Consolidation des constats intermédiaires

Une dernière vérification automatique du titre d'identité est réalisée afin d'assurer que les tâches réalisées par les opérateurs sont conformes à ce qui est attendu. Elle ne peut modifier le résultat que dans le sens d'un "Échec". Les différents constats intermédiaires sont consolidés afin de produire le résultat de la vérification d'identité à distance.

3.3.5. Détection des tentatives d'usurpation d'identité

ARIADNEXT maintient à jour une analyse des risques relatifs à l'usurpation d'identité qui recense les différents scénarios d'attaque possibles.

Les indicateurs permettant de détecter les tentatives d'usurpation d'identité portent sur :

- le titre d'identité :
 - la qualité de la vidéo du titre est acceptable,
 - le titre présenté est d'un modèle accepté par le service,
 - le titre n'est pas détérioré,
 - le titre présente les sécurités optiques prévues pour le modèle,
 - la MRZ est conforme,
 - la partie visible est conforme,
 - la partie visible du document est cohérente avec la MRZ,
 - le composant de sécurité est vérifié ;
- le visage de l'utilisateur :
 - la qualité de la vidéo du visage est acceptable,
 - le caractère "vivant" est avéré,



- le visage présent dans la vidéo correspond au visage extrait du titre d'identité.

Lorsqu'une usurpation d'identité est suspectée ou avérée sur la base de ces indicateurs, que ce soit automatiquement ou manuellement par un opérateur, une alerte est générée. C'est aussi le cas si le Commanditaire ou le service métier informe ARIADNEXT qu'une usurpation d'identité est suspectée ou avérée a posteriori.

Cette alerte est traitée par les référents fraude avec pour objectif de :

- qualifier l'usurpation d'identité,
- documenter le ou les procédés mis en oeuvre par l'attaquant,
- dans le cas d'une usurpation détectée par le Commanditaire ou le service métier, identifier le manquement du service et y remédier.

Le traitement d'un cas d'usurpation d'identité est un motif légitime d'accès au Dossier de preuve.

3.4. Résultat de la Vérification d'Identité à Distance

Le résultat d'une vérification d'identité à distance est communiqué uniquement au service métier du Commanditaire. Il est constitué exclusivement des informations suivantes :

- Le verdict de la vérification d'identité à distance qui ne peut prendre que l'une des deux valeurs suivantes :
 - "Succès", qui indique que l'identité a bien été vérifiée, ie. que le titre d'identité présenté par l'Utilisateur est bien authentique et que l'Utilisateur en est le légitime détenteur ;
 - "Échec", qui indique que la vérification n'a pas été concluante. Dans ce cas, un motif est communiqué au service métier :
 - Usurpation d'identité soupçonnée ou avérée. Aucune information sur les vérifications réalisées ou sur le type de fraude n'est communiquée.
 - Qualité insuffisante des données acquises,
 - Document non accepté,
 - Problème technique.
- Les attributs d'identité de l'Utilisateur suivants dès lors qu'ils sont présents sur le titre d'identité et que la réglementation autorise leur lecture et leur traitement :
 - Nom et prénoms,
 - Nom d'usage,
 - Date de naissance,
 - Lieu de naissance (pays et ville),
 - Genre,
 - Numéro personnel,
 - Numéro d'enregistrement personnel,
 - Nationalité,
 - Adresse,
 - Type de titre d'identité présenté (Passeport, Carte d'Identité, Titre de Séjour);



- Modèle du titre d'identité (tel que référencé par ARIADNEXT)
- Date d'émission du titre présenté,
- Date d'expiration du titre présenté,
- Numéro du titre présenté,
- Autorité d'émission,
- MRZ
- Une photographie du titre d'identité extrait de la vidéo du titre d'identité,
- Une photographie du visage de l'Utilisateur extraite de la vidéo du visage de l'Utilisateur.

Dans le cas d'une vérification d'identité à distance dont le verdict est ÉCHEC, aucun attribut d'identité de l'Utilisateur n'est retourné au commanditaire.

Le résultat ne comprend aucune autre information que celles mentionnées ci-dessus. En particulier le résultat ne contient :

- Aucune vidéo ou extrait de vidéo du titre d'identité ou du visage de l'Utilisateur à l'exception des photographies extraites mentionnées précédemment,
- Aucun résultat, aucun score, aucun élément de traitement, aucune raison ayant amené au verdict communiqué dans le résultat.

Une fois le dossier de preuve constitué et archivé (cf. ci-après), le résultat est communiqué au service métier du Commanditaire et ce quel que soit le verdict .

3.5. Constitution et archivage du dossier de preuve

Afin de permettre la résolution d'éventuels litiges, ARIADNEXT constitue, avant de transmettre le résultat de la vérification au service métier, un dossier de preuve, et ce que le verdict soit "Succès" ou "Echec" . Le dossier de preuve est constitué et archivé avant la transmission du résultat au service métier.

3.5.1. Contenu d'un dossier de preuve

Ce dossier de preuve contient les éléments suivants :

- Le journal de la vérification à distance permettant d'établir la chronologie des différentes étapes et d'identifier les versions des logiciels ainsi que les opérateurs et éventuellement les référents qui sont intervenus, la date et l'heure de chacune des actions et le pays depuis lequel elles ont été réalisées ;
- Les éléments fournis par l'Utilisateur et utilisés par le service, i.e. :
 - la vidéo et les photos extraites du titre d'identité présenté s'il n'a pas été vérifié en utilisant un composant de sécurité,
 - la photo du titre d'identité présenté s'il a été vérifié en utilisant un composant de sécurité,
 - la vidéo du visage de l'utilisateur,
 - le cas échéant la restitution de la lecture du composant de sécurité ;
- Les constats intermédiaires produits par les systèmes automatiques ;
- Les constats intermédiaires produits par les opérateurs et éventuellement les référents aux différents



contrôles ;

- Les informations extraites du document d'identité ;
- La réponse transmise au service métier du Commanditaire.

3.5.2. Modalités de conservation et de consultation d'un dossier de preuve

Les données sont conservées exclusivement à des fins de résolution de litiges. En particulier, elles ne font l'objet d'aucun traitement biométrique sauf en cas de requête judiciaire, dans le strict respect des exigences réglementaires applicables.

L'accès en consultation à ce dossier est consenti au titre de l'exercice du droit d'accès prévu par le RGPD. Aucune requête en rectification ou suppression ne sera prise en compte en raison de la finalité de ce dossier de preuve.

La durée de conservation de ce dossier de preuve est fixée en fonction des éventuelles obligations réglementaires du Commanditaire et de la durée pendant laquelle peut survenir un contentieux. A l'issue de ce délai, le dossier de preuve est supprimé automatiquement. Cette suppression est irréversible.

Ce dossier de preuve est stocké chiffré avec une clé de chiffrement symétrique qui lui est propre. Cette clé symétrique est elle-même chiffrée par une clé publique. La clé privée associée à cette dernière est protégée par un équipement cryptographique qualifié hors ligne.

Chaque demande d'accès à un dossier de preuve est validée par le DPO dans le cas de l'exercice du droit à la consultation, par un mandataire social d'ARIADNEXT dans le cas du règlement d'un litige. La procédure de désarchivage nécessite un quorum de personnes habilitées. Elle fait l'objet d'une journalisation dans le Registre d'accès aux dossiers de preuve.

3.6. Unicité de l'identité d'une personne physique

Pour établir l'unicité d'une personne physique, le service de Vérification d'Identité à Distance d'ARIADNEXT utilise les attributs d'identité suivants :

- Nom et prénoms,
- Date de naissance,
- Lieu de naissance (pays et ville),
- Genre,
- Nationalité.

Complétés, pour distinguer les homonymes, d'attributs présents sur le titre d'identité parmi les suivants :

- Numéro personnel,
- Numéro d'enregistrement personnel,
- Type de titre d'identité présenté (Passeport, Carte d'Identité, Titre de Séjour);
- Modèle du titre d'identité (tel que référencé par ARIADNEXT)
- Date d'expiration du titre présenté,



- Numéro du titre présenté.

ARIADNEXT ne garantit pas que pour un même Utilisateur, les attributs contenus dans le résultat soient identiques pour plusieurs utilisations du service de vérification d'identité à distance. En effet, en utilisant deux titres d'identité différents, un même utilisateur peut faire varier les attributs d'identité selon que les attributs sont mentionnés ou non sur le titre présenté et selon qu'ils sont mentionnés de la même manière.

3.7. Délai de traitement

Le délai standard entre le début de l'acquisition des données d'identification de l'Utilisateur et la notification du résultat de la vérification d'identité au service métier est inférieur à cinq (5) minutes.

Le délai effectif est susceptible d'être supérieur dans le cas où l'opérateur demande une analyse complémentaire par un référent fraude.

Le délai maximal entre le début de l'acquisition des données d'identification de l'Utilisateur et la notification du résultat de la vérification d'identité au service métier est de quatre-vingt seize (96) heures. Au-delà de ce délai, si aucun résultat n'a encore été transmis au service métier, le résultat de la Vérification d'Identité à Distance est automatiquement retourné en "Échec".

[1] Aucun des modèles de titre d'identité actuellement supportés par le Service de vérification d'identité à distance opéré par ARIADNEXT n'est éligible à une vérification de sa validité.

4. Protection des données à caractère personnel

4.1. Données à caractère personnel collectées

ARIADNEXT collecte les Données à caractère personnel, transmises par l'Utilisateur lors de la phase d'acquisition, ou extraites des données transmises. Il s'agit de :

- une vidéo du titre d'identité de l'utilisateur (recto/verso)
- une photo du titre d'identité de l'utilisateur extraite de la vidéo (recto/verso)
- toutes les informations figurant sur le titre d'identité dont en particulier le genre, le nom et les prénoms, la date et le lieu de naissance, l'adresse si elle est présente et la photo de l'utilisateur.
- le contenu des DG1, DG2 et DG11 du composant de sécurité le cas échéant
- une vidéo du visage de l'utilisateur
- une photo du visage de l'utilisateur extraite de la vidéo

Parmi celles-ci, celles qui vont faire l'objet d'un traitement biométrique sont :

- la photo de l'utilisateur extraite du titre d'identité
- la vidéo du visage de l'utilisateur

ARIADNEXT peut être également amenée à collecter les données rattachées au terminal de l'Utilisateur. A cette fin, ARIADNEXT est susceptible d'utiliser des Cookies ou des mécanismes assimilés.

ARIADNEXT applique le principe de minimisation des données collectées .

L'ensemble des données est collecté à l'aide des composants d'acquisition mis à la disposition de l'utilisateur par ARIADNEXT.

4.2. Finalités du traitement

Les données à caractère personnel de l'Utilisateur font l'objet d'un traitement informatique par ARIADNEXT pour répondre à une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Vérifier l'identité de l'Utilisateur en utilisant les données collectées et transmettre le résultat de l'identification à distance au service métier. C'est dans ce cadre que les données font l'objet d'un traitement biométrique,
- Opérer un second contrôle sur la Vérification d'Identité à Distance dans un délai de 96 heures après l'acquisition des données d'identification,
- Répondre à une contestation ou un recours dans un délai de 96 heures après l'acquisition des données d'identification,
- Répondre à une demande de vérification du dossier de preuve.

4.3. Durée de conservation des Données Personnelles

Les données à caractère personnel conservées par le Service de Vérification d'Identité à Distance le sont pendant des durées qui sont différentes selon la finalité. Elles sont indiquées ci-dessous.

Dans tous les cas liés à l'utilisation normale du service la durée de conservation des données dont la



finalité est de faire l'objet d'un traitement biométrique n'excède jamais quatre-vingt-seize (96) heures après leur acquisition . Les deux exceptions à cette règles sont :

- les données à caractère personnel conservées à des fins d'amélioration du service,
- les données à caractère personnel relatives à des cas de d'usurpation d'identités,

qui peuvent faire l'objet d'un traitement biométrique pendant toute la durée de leur conservation.

ARIADNEXT applique le principe de minimisation des données conservées .

Une fois la durée de conservation d'une donnée arrivée à échéance, celle-ci est automatiquement supprimée et ce de façon irréversible.

4.3.1. Durée de conservation des données lors du traitement de vérification de l'identité

Les données à caractère personnel conservées et faisant l'objet des traitements visant à vérifier l'identité de l'utilisateur et transmettre le résultat au service métier sont conservées quatre-vingt-seize (96) heures après leur acquisition.

Les données à caractère personnel sont conservées après la transmission du résultat au service métier afin de pouvoir répondre à une éventuelle contestation ou à un recours dans un délai de 96 heures après l'acquisition des données d'identification.

4.3.2. Durée de conservation des données relatives au dossier de preuve

Les données à caractère personnel contenues dans le dossier de preuve sont conservées pendant une durée fixée en fonction des éventuelles obligations réglementaires du Commanditaire et de la durée pendant laquelle peut survenir un contentieux. Sans demande particulière du Commanditaire, cette durée est fixée à dix (10) ans. En aucun cas elle ne peut dépasser quinze (15) ans. Elles ne font pas l'objet de traitements biométriques.

4.3.3. Durée de conservation des données à caractère personnel à des fins d'amélioration du service

Si l'utilisateur a donné son consentement à ce que ses données à caractère personnel puissent être utilisées à des fins d'amélioration du service, celles-ci sont conservées pendant une durée maximale de dix (10) ans. Elles sont supprimées sur simple demande de l'utilisateur. Elles peuvent avoir pour finalité un traitement biométrique à des fins d'amélioration des algorithmes.

4.3.4. Durée de conservation des données à caractère personnel en cas d'usurpation d'identité

En cas d'usurpation d'identité, ARIADNEXT se réserve le droit de conserver les données à caractère personnel associées au cas d'usurpation afin de les analyser pendant toute la durée de cette analyse. Cette durée ne peut dépasser un (1) an.

4.4. Sécurité et confidentialité des données à caractère personnel

ARIADNEXT s'engage à prendre toutes mesures qu'elle estime utiles et appropriées au regard de la nature des données, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Utilisateurs et, notamment



d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les mesures suivantes -liste non-exhaustive- sont par conséquent mises en œuvre :

- La Protection (« chiffrement ») des données échangées entre le terminal et les services d'ARIADNEXT est assurée par le protocole HTTPS. Il en est de même entre le service métier et les services d'ARIADNEXT,
- La Protection (« chiffrement ») des données stockées pendant la durée nécessaire au traitement en AES256.
- La Protection (« chiffrement ») des données du dossier de preuve en AES256 avec une clé propre à chaque dossier elle-même protégée par un chiffrement asymétrique dont la clé privée est hors-ligne.
- La Duplication des données afin que celles-ci restent disponibles en cas de sinistre,
- La Certification de sécurité ISO 27001:2013 pour le centre de données d'ARIADNEXT hébergeant les données des Utilisateurs.

4.5. Transmission des données à caractère personnel à un tiers

Les seuls transferts à un tiers de données à caractère personnel sont ceux mis en œuvre lors de :

- la transmission au service métier du résultat de la Vérification d'Identité à Distance.
- l'interrogation d'un service de validation d'un titre d'identité mis en œuvre par l'État émetteur du titre.

Aucun autre transfert de données n'est mis en œuvre.

4.6. Utilisation des données à caractère personnel à des fins d'amélioration du service

L'Utilisateur peut donner son consentement lors de l'acquisition de ses données d'identification à ce qu'elles soient conservées et utilisées par ARIADNEXT à des fins d'amélioration du service. Si tel est le cas, les données sont extraites et stockées chiffrées hors-ligne dans un environnement auquel seuls les personnels d'ARIADNEXT habilités peuvent accéder.

A tout moment un Utilisateur peut revenir sur son consentement et demander la suppression des données à caractère personnel qui le concernent via le service en ligne mis à sa disposition (voir § 5).

4.7. Droits informatique et libertés

La réglementation en vigueur applicable en matière de données à caractère personnel prévoit que l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles incomplètes ou inexactes le concernant, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de ses données lorsque cela est possible.

Les exigences portant sur les services de Vérification d'Identité à Distance viennent limiter ces droits de la façon suivante:

- L'Utilisateur dispose du droit d'accès mais ne dispose pas du droit de rectification ni du droit de suppression des données à caractère personnel contenues dans le dossier de preuve ,
- L'Utilisateur dispose du droit d'accès mais ne dispose pas du droit de rectification ni du droit de



suppression des données à caractère personnel contenues dans le résultat transmis au service métier ou nécessaires à la constitution de ce résultat ,

- L'Utilisateur ne dispose pas du droit d'accès aux données ayant fait l'objet de traitements , qu'ils soient automatisés ou manuels, dont la connaissance pourrait le renseigner sur la nature des vérifications réalisées par le service à des fins de détection d'usurpation d'identité ,
- L'Utilisateur ne dispose d'aucun droit de portabilité de ses données.

L'Utilisateur peut exercer ses droits :

- via le service en ligne mis à sa disposition par ARIADNEXT (voir § 5)
- en adressant un email à : dpo@ariadnext.com
- par voie postale à:

ARIADNEXT

DPO

1219 avenue des Champs-Blancs

35510 CESSON SEVIGNÉ - FRANCE

5. Traitement des demandes, recours et réclamation

ARIADNEXT met à disposition des Utilisateurs, des Commanditaires et des tiers un service d'enregistrement et de traitement des demandes, recours et réclamations disponible à l'adresse suivante :

<https://support-pvid.ariadnext.com>

Les différentes demandes, recours et réclamations accessibles par ce service et leur traitement sont décrit ci-après .

Le formulaire permet d'indiquer :

- le motif de la demande,
- une adresse de courrier électronique qui sera utilisée dans le cadre des échanges nécessaires au traitement de la demande,
- éventuellement l'identité du demandeur ainsi que le service métier ou le commanditaire concerné

ARIADNEXT peut être amené à demander des informations complémentaires au demandeur, y compris d'utiliser le service de vérification d'identité à distance pour prouver son identité. ARIADNEXT traite les demandes dans le meilleur délai.

5.1. Demande d'exercice du droit d'accès à l'information par un Utilisateur

Comme indiqué au § 4, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès à ses données. Pour pouvoir l'exercer, l'Utilisateur doit prouver son identité. ARIADNEXT décide librement de la façon dont l'utilisateur doit prouver son identité et de la façon de fournir l'accès à l'information.

5.2. Recours d'un Utilisateur à fin d'annulation d'une identification frauduleuse

Tout recours à fin d'annulation d'une identification frauduleuse doit être adressé par l'Utilisateur au Commanditaire de la vérification d'identité à distance. C'est lui qui déclenchera la procédure de notification d'usurpation d'identité.

5.3. Notification par un Commanditaire d'une usurpation d'identité suspectée ou avérée

Le commanditaire s'il soupçonne ou constate un cas d'usurpation d'identité après la réponse à la demande de vérification d'identité fournie par ARIADNEXT est invité à le notifier à ARIADNEXT. Cette notification peut être faite pendant toute la durée de conservation du Dossier de preuve.

5.4. Recours en cas de refus d'identification d'un Utilisateur de bonne foi

En cas de refus d'identification d'un Utilisateur de bonne foi, ce dernier peut soumettre un recours auprès d'ARIADNEXT. Pour pouvoir être pris en compte, ce recours doit être formulé dans un délai de



24h après l'acquisition des données d'identification.

ARIADNEXT consultera alors les données encore présentes dans le service et pourra le cas échéant inviter l'Utilisateur à réitérer la procédure d'acquisition de ses données d'identification.

ARIADNEXT est seul juge de la suite à donner à ce type de recours.

5.5. Retrait du consentement à l'utilisation de données à caractère personnel à des fins d'amélioration du service

A tout moment, l'utilisateur qui aurait donné son consentement pour que ses données à caractère personnel soient conservées et utilisées par ARIADNEXT à des fins d'amélioration du service peut retirer son consentement au travers du formulaire mis à sa disposition. ARIADNEXT s'engage à supprimer toutes ces informations dans un délai d'un mois.

5.6. Demande d'information

Un Utilisateur ou un tiers peut demander une information sur le service de vérification à distance s'il ne trouve pas de réponse sur le site de support dans la FAQ.

5.7. Réclamation

Si l'Utilisateur n'est pas satisfait du Service ou des réponses qui lui ont été apportées, il peut déposer une réclamation.

Si l'Utilisateur estime, après avoir contacté ARIADNEXT, que ses droits sur ses données n'ont pas été respectés, il est invité à adresser une réclamation (plainte) à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>)

Annexe A: Liste des titres d'identité acceptés par le service de vérification d'identité à distance d'ARIADNEXT

Les titres d'identité acceptés par le service de vérification d'identité à distance d'ARIADNEXT sont indiqués dans le tableau ci-après. Pour chacun d'entre eux, ARIADNEXT dispose de référents fraude Titre d'identité.

- Les colonnes **Pays** et **Code** indique le pays émetteur ou l'organisation émettrice ainsi que son trigramme correspondant à la norme ISO 3166-3,
- La colonne **Type** indique le type de titre d'identité,
- La colonne **Date** indique la date de première émission du titre d'identité,
- La colonne **Ctrl** indique si un contrôle de validité du titre d'identité est réalisé auprès de l'Etat émetteur,
- La colonne **Ref. ARIADNEXT** indique la référence du modèle de titre d'identité dans le référentiel ARIADNEXT,
- La colonne **V** indique si le titre d'identité est vérifiable par (V)idéo
- La colonne **C** indique si le titre d'identité est vérifiable par ©omposant de sécurité,
- La colonne **Ref. PRADO** indique la ou les références du modèle de titre d'identité dans le référentiel PRADO si elles existent.

Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Albania	ALB	Passport	2009-May-01	NO	ALB_P_0915	V	C	ALB-AO-02001
Albania	ALB	Passport	2009-Jan-05	NO	ALB_P_3677	V	C	ALB-AD-02001
Albania	ALB	Passport	2009-Jan-05	NO	ALB_P_3874	V	C	ALB-AS-02001
Andorra	AND	Passport	2005-Jul-06	NO	AND_P_1929	V		AND-AO-02001
Andorra	AND	Passport	2007-Feb-08	NO	AND_P_2903	V	C	AND-AD-03001
Andorra	AND	Passport	2017-Feb-01	NO	AND_P_3426	V	C	
Andorra	AND	Passport	2007-Feb-08	NO	AND_P_4106	V	C	AND-AO-01001
Andorra	AND	Passport	2017-Jan-01	NO	AND_P_8103	V	C	AND-AO-03001
United Arab Emirates	ARE	Passport	2011-Jan-01	NO	ARE_P_1370	V	C	ARE-AD-02001
United Arab Emirates	ARE	Passport	2011-Jan-01	NO	ARE_P_3124	V	C	ARE-AS-02002
United Arab Emirates	ARE	Passport	2011-Jan-01	NO	ARE_P_8620	V	C	ARE-AS-02001
United Arab Emirates	ARE	Passport	2011-Jan-01	NO	ARE_P_9904	V	C	ARE-AO-02001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Austria	AUT	Identity Card	2002-Jan-01	NO	AUT_ID_0071	V		AUT-BO-02001/AUT-BO-02002
Austria	AUT	Identity Card	2010-May-03	NO	AUT_ID_0293	V		AUT-BO-02003
Austria	AUT	Identity Card	2021-Aug-02	NO	AUT_ID_7010	V	C	AUT-BO-03001
Austria	AUT	Passport	2006-Aug-28	NO	AUT_P_0123	V	C	AUT-AD-02001
Austria	AUT	Passport	2006-Jun-16	NO	AUT_P_0294	V	C	AUT-AO-02001/AUT-AO-02002
Austria	AUT	Passport	2006-Aug-28	NO	AUT_P_0296	V	C	AUT-JO-04001/AUT-JO-04002
Austria	AUT	Passport	2006-Aug-28	NO	AUT_P_1690	V	C	AUT-AS-02001
Austria	AUT	Passport	2015-Nov-01	NO	AUT_P_4847	V		AUT-AP-03001
Austria	AUT	Passport	2006-Aug-28	NO	AUT_P_5921	V	C	AUT-JO-03001/AUT-JO-03002
Austria	AUT	Residence Permit	2020-Jan-01	NO	AUT_RP_1410	V	C	
Bulgaria	BGR	Identity Card	1999-Aug-01	NO	BGR_ID_0430	V		
Bulgaria	BGR	Identity Card	2006-Jan-01	NO	BGR_ID_0431	V		
Bulgaria	BGR	Identity Card	2010-Mar-29	NO	BGR_ID_0432	V		BGR-BO-02001
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0437	V	C	BGR-AO-02001
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0932	V	C	
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0933	V	C	
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0934	V	C	
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0935	V	C	
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0936	V	C	
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Mar-29	NO	BGR_P_0937	V	C	
Bulgaria	BGR	Passport	2010-Apr-10	NO	BGR_P_3014	V		
The Bahamas	BHS	Passport	2007-Dec-05	NO	BHS_P_1456	V	C	
The Bahamas	BHS	Passport	2017-Jan-26	NO	BHS_P_6371	V	C	
The Bahamas	BHS	Passport	2017-Jan-26	NO	BHS_P_6504	V	C	
The Bahamas	BHS	Passport	2017-Jan-26	NO	BHS_P_7585	V	C	



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Canada	CAN	Passport	2009-Jan-12	NO	CAN_P_1179	V	C	
Canada	CAN	Passport	2013-Jan-01	NO	CAN_P_4206	V	C	CAN-AS-02001
Canada	CAN	Passport	2009-Sep-03	NO	CAN_P_5318	V	C	
Canada	CAN	Passport	2013-Jan-01	NO	CAN_P_7995	V	C	CAN-AD-04001
Canada	CAN	Passport	2013-Jan-01	NO	CAN_P_8766	V	C	CAN-AO-04001
Switzerland	CHE	Identity Card	2003-Jan-01	NO	CHE_ID_0064	V		CHE-BO-01002/CHE-BO-01003
Switzerland	CHE	Passport	2010-Mar-01	NO	CHE_P_0192	V	C	CHE-AD-03002/CHE-AO-02001/CHE-AO-03002/CHE-AS-03002
Switzerland	CHE	Passport	2010-Mar-01	NO	CHE_P_2075	V	C	CHE-JO-04001
Switzerland	CHE	Passport	2010-Mar-01	NO	CHE_P_5297	V	C	CHE-JO-03001
Switzerland	CHE	Residence Permit	2020-Jan-01	NO	CHE_RP_6210	V	C	
China	CHN	Passport	2007-Feb-05	NO	CHN_P_0982	V	C	CHN-AO-03003
China	CHN	Passport	2019-Dec-03	NO	CHN_P_6055	V	C	
China	CHN	Passport	2019-May-14	NO	CHN_P_6528	V	C	CHN-AO-03004
China	CHN	Passport	2009-Mar-05	NO	CHN_P_8033	V	C	CHN-AO-04003
Cyprus	CYP	Identity Card	2015-Feb-24	NO	CYP_ID_0706	V	C	CYP-BO-04001
Cyprus	CYP	Identity Card	2000-Jun-28	NO	CYP_ID_0707	V		CYP-BO-02001
Cyprus	CYP	Identity Card	2008-Jan-01	NO	CYP_ID_0708	V		CYP-BO-03001
Cyprus	CYP	Identity Card	2020-Aug-12	NO	CYP_ID_7181	V	C	CYP-BO-04002
Cyprus	CYP	Passport	2002-Sep-05	NO	CYP_P_0329	V		CYP-AO-03001
Cyprus	CYP	Passport	2010-Nov-29	NO	CYP_P_0330	V	C	CYP-AO-04001
Cyprus	CYP	Passport	2010-Oct-12	NO	CYP_P_0331	V	C	CYP-AS-04001
Cyprus	CYP	Passport	2010-Oct-12	NO	CYP_P_0834	V	C	CYP-AD-04001
Cyprus	CYP	Passport	2020-Jul-24	NO	CYP_P_1586	V	C	CYP-AD-04002
Cyprus	CYP	Passport	2020-Nov-17	NO	CYP_P_2763	V	C	CYP-JO-02001
Cyprus	CYP	Passport	2020-Jul-24	NO	CYP_P_2871	V	C	CYP-AO-04002
Cyprus	CYP	Passport	2020-Nov-17	NO	CYP_P_4130	V	C	CYP-JO-03001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Cyprus	CYP	Passport	2020-Jul-24	NO	CYP_P_7971	V	C	CYP-AS-04002
Cyprus	CYP	Residence Permit	2020-Sep-05	NO	CYP_RP_9369	V	C	CYP-HO-05001
Czech Republic	CZE	Identity Card	2000-Jul-01	NO	CZE_ID_0042	V		CZE-BO-02001
Czech Republic	CZE	Identity Card	2003-Nov-01	NO	CZE_ID_0043	V		CZE-BO-03001
Czech Republic	CZE	Identity Card	2012-Jan-01	NO	CZE_ID_0270	V		CZE-BO-04001/CZE-BO-04002
Czech Republic	CZE	Identity Card	2021-Aug-02	NO	CZE_ID_6143	V	C	
Czech Republic	CZE	Passport	2006-Jul-24	NO	CZE_P_0274	V	C	CZE-AO-04001
Czech Republic	CZE	Passport	2006-Sep-01	NO	CZE_P_0867	V	C	CZE-JO-05001
Czech Republic	CZE	Passport	2006-Sep-01	NO	CZE_P_0868	V	C	CZE-JO-04001
Czech Republic	CZE	Passport	2006-Sep-01	NO	CZE_P_0870	V	C	CZE-AD-04001
Czech Republic	CZE	Passport	2006-Sep-01	NO	CZE_P_0871	V	C	CZE-AS-04001
Czech Republic	CZE	Residence Permit	2020-Jun-29	NO	CZE_RP_1281	V	C	CZE-HO-11003
Germany	DEU	Identity Card	2019-Sep-01	NO	DEU_ID_0013	V		DEU-HD-01001/DEU-HD-01002/DEU-HD-01003
Germany	DEU	Identity Card	2007-Sep-01	NO	DEU_ID_0034	V		DEU-BO-01002/DEU-BO-01003
Germany	DEU	Identity Card	2010-Nov-01	NO	DEU_ID_0124	V	C	DEU-BO-02001
Germany	DEU	Identity Card	2004-Jan-01	NO	DEU_ID_0125	V		DEU-BP-03001
Germany	DEU	Identity Card	2010-Nov-01	NO	DEU_ID_0610	V	C	DEU-BO-02001
Germany	DEU	Identity Card	2021-Aug-02	NO	DEU_ID_5062	V	C	DEU-BO-02004
Germany	DEU	Passport	2007-Nov-01	NO	DEU_P_0007	V	C	DEU-JO-01001
Germany	DEU	Passport	2007-Nov-01	NO	DEU_P_0128	V	C	DEU-AO-01007



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Germany	DEU	Passport	2017-Mar-01	NO	DEU_P_0650	V	C	DEU-AO-04001
Germany	DEU	Passport	2017-Mar-01	NO	DEU_P_0782	V	C	DEU-AD-04001
Germany	DEU	Passport	2017-Mar-01	NO	DEU_P_0783	V	C	DEU-AS-04001
Germany	DEU	Passport	2017-Mar-01	NO	DEU_P_0784	V	C	DEU-AO-04001
Germany	DEU	Passport	2007-Nov-01	NO	DEU_P_0786	V	C	DEU-AS-03002
Germany	DEU	Passport	2007-Nov-01	NO	DEU_P_0787	V	C	DEU-AD-03002
Germany	DEU	Passport	2017-Mar-01	NO	DEU_P_5522	V	C	DEU-AO-04001
Germany	DEU	Residence Permit	2019-Nov-01	NO	DEU_RP_0775	V	C	DEU-HO-22001/DEU-HO-22002/DEU-HO-22003/DEU-HO-22005
Denmark	DNK	Passport	2006-Aug-01	NO	DNK_P_0391	V	C	DNK-AD-04001/DNK-AD-05001/DNK-AO-04001/DNK-AO-04002/DNK-AO-04003/DNK-AO-05001/DNK-AO-05002/DNK-AO-05003/DNK-AS-04001/DNK-AS-05001
Denmark	DNK	Passport	2021-Oct-01	NO	DNK_P_3822	V	C	DNK-AO-06001
Denmark	DNK	Passport	2006-Aug-01	NO	DNK_P_5497	V	C	DNK-JO-04001/DNK-JO-04002/DNK-JO-05001/DNK-JO-05002
Denmark	DNK	Residence Permit	2020-Nov-09	NO	DNK_RP_1813	V	C	
Spain	ESP	Identity Card	1996-Jan-01	NO	ESP_ID_0074	V		ESP-BO-02002
Spain	ESP	Identity Card	2006-Jun-01	NO	ESP_ID_0091	V		ESP-BO-03001
Spain	ESP	Identity Card	2015-Jan-01	NO	ESP_ID_0142	V	C	ESP-BO-05001
Spain	ESP	Identity Card	2021-Jun-02	NO	ESP_ID_7825	V	C	ESP-BO-06001
Spain	ESP	Passport	2006-Aug-10	NO	ESP_P_0144	V	C	ESP-AO-04001
Spain	ESP	Passport	2008-Sep-01	NO	ESP_P_0145	V	C	ESP-AO-04001
Spain	ESP	Passport	2015-Jan-02	NO	ESP_P_0146	V	C	ESP-AO-05001
Spain	ESP	Passport	2006-Dec-15	NO	ESP_P_0254	V	C	ESP-AS-01002



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Spain	ESP	Passport	2006-Dec-15	NO	ESP_P_0778	V	C	ESP-AD-01003
Spain	ESP	Passport	2011-Mar-01	NO	ESP_P_0779	V	C	ESP-JO-03002
Spain	ESP	Passport	2010-Dec-13	NO	ESP_P_0780	V	C	ESP-JO-04001
Spain	ESP	Residence Permit	2020-May-19	NO	ESP_RP_0851	V	C	ESP-HO-03001
Estonia	EST	Identity Card	2011-Jan-01	NO	EST_ID_0112	V		EST-BO-03001
Estonia	EST	Identity Card	2002-Jan-01	NO	EST_ID_0114	V		EST-BO-01001/EST-BO-02001
Estonia	EST	Identity Card	2018-Dec-03	NO	EST_ID_0743	V		EST-BO-04001
Estonia	EST	Identity Card	2021-Aug-23	NO	EST_ID_5692	V	C	EST-BO-04002
Estonia	EST	Passport	2007-May-22	NO	EST_P_0447	V	C	EST-AD-01002/EST-AO-02005/EST-IO-01004/EST-IO-03001/EST-JO-02002/EST-JO-03002/EST-JO-04002
Estonia	EST	Passport	2014-Mar-01	NO	EST_P_0448	V	C	EST-AO-03005
Estonia	EST	Passport	2014-Jun-01	NO	EST_P_2253	V	C	
Estonia	EST	Passport	2010-Jan-01	NO	EST_P_2321	V	C	
Estonia	EST	Passport	2021-Jan-01	NO	EST_P_3257	V	C	EST-JO-06001
Estonia	EST	Passport	2014-Jun-01	NO	EST_P_3776	V	C	
Estonia	EST	Passport	2021-Jan-01	NO	EST_P_5738	V	C	EST-JO-07001
Estonia	EST	Passport	2014-Mar-01	NO	EST_P_6144	V	C	
Estonia	EST	Passport	2014-Mar-01	NO	EST_P_7694	V	C	
Estonia	EST	Passport	2021-Jan-01	NO	EST_P_8725	V	C	EST-AD-06001
Estonia	EST	Passport	2021-Jan-01	NO	EST_P_8981	V	C	EST-JO-08001
Estonia	EST	Passport	2021-Jan-01	NO	EST_P_9947	V	C	EST-AO-06001
Estonia	EST	Residence Permit	2020-Oct-01	NO	EST_RP_1033	V	C	EST-HO-07001
Finland	FIN	Identity Card	2003-Jan-02	NO	FIN_ID_0056	V		FIN-BO-01001/FIN-BO-01002
Finland	FIN	Identity Card	2011-May-31	NO	FIN_ID_0061	V		FIN-BO-06001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Finland	FIN	Identity Card	2017-Jan-01	NO	FIN_ID_0712	V		FIN-BO-09001
Finland	FIN	Identity Card	2021-Aug-02	NO	FIN_ID_4194	V	C	FIN-BO-09001
Finland	FIN	Identity Card	2017-Jan-01	NO	FIN_ID_8711	V		FIN-BO-10001
Finland	FIN	Passport	2017-Jan-01	NO	FIN_P_0077	V	C	FIN-AO-06001/FIN-AO-06002
Finland	FIN	Passport	2017-Jan-01	NO	FIN_P_0222	V	C	FIN-JO-06002
Finland	FIN	Passport	2012-Aug-21	NO	FIN_P_0383	V	C	FIN-AD-05001/FIN-AO-05001/FIN-AO-05002/FIN-AS-05001
Finland	FIN	Passport	2017-Jan-01	NO	FIN_P_5923	V	C	FIN-AS-06001
Finland	FIN	Passport	2017-Jan-01	NO	FIN_P_8776	V	C	FIN-AD-06001
Finland	FIN	Passport	2017-Jan-01	NO	FIN_P_8805	V	C	FIN-JO-06001/FIN-JO-06002
Finland	FIN	Residence Permit	2020-Sep-25	NO	FIN_RP_3741	V	C	FIN-HO-09001/FIN-HO-09002/FIN-HO-09003
France	FRA	Identity Card	2001-May-01	NO	FRA_ID_0036	V		FRA-BO-02002
France	FRA	Identity Card	1987-Apr-01	NO	FRA_ID_0119	V		FRA-BO-02001
France	FRA	Identity Card	1994-Oct-01	NO	FRA_ID_0120	V		FRA-BO-02002
France	FRA	Identity Card	2016-Nov-01	NO	FRA_ID_0681	V		FRA-BO-02002
France	FRA	Identity Card	2021-Mar-15	NO	FRA_ID_1853	V	C	FRA-BO-03001
France	FRA	Identity Card		NO	FRA_ID_7671	V		
France	FRA	Passport	2008-Oct-28	NO	FRA_P_0247	V	C	FRA-AO-03002 /FRA-AO-03003/FRA-AO-03004
France	FRA	Passport	2010-Jun-01	NO	FRA_P_0862	V	C	FRA-JO-03001
France	FRA	Passport	2008-Oct-28	NO	FRA_P_0879	V	C	FRA-JO-03001
France	FRA	Passport	2008-Oct-28	NO	FRA_P_0884	V	C	FRA-JO-03001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
France	FRA	Passport	2006-May-12	NO	FRA_P_0886	V	C	FRA-AS-03001/FRA-AS-04001
France	FRA	Passport	2008-Jul-01	NO	FRA_P_0888	V	C	FRA-AD-02001
France	FRA	Passport	2008-Jul-01	NO	FRA_P_0889	V	C	FRA-AD-02002
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_1768	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_4810	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_4829	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_5105	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_5582	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_5677	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_6251	V	C	
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_6410	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_7191	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_8236	V	C	FRA-HO-12001
France	FRA	Residence Permit	2020-Nov-01	NO	FRA_RP_9453	V	C	FRA-HO-12001
United Kingdom	GBR	Passport	2006-Feb-06	NO	GBR_P_0136	V	C	GBR-AO-02001/GBR-AO-02005/GBR-AO-02007/GBR-AO-02008
United Kingdom	GBR	Passport	2010-Oct-05	NO	GBR_P_0137	V	C	GBR-AO-04001/GBR-AO-04002
United Kingdom	GBR	Passport	2015-Dec-07	NO	GBR_P_0138	V	C	GBR-AO-05001
United Kingdom	GBR	Passport	2020-Mar-01	NO	GBR_P_0776	V	C	GBR-AO-06001
Greece	GRC	Identity Card	2000-Jul-01	NO	GRC_ID_0827	V		GRC-BO-01004



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Greece	GRC	Identity Card	2000-Jul-01	NO	GRC_ID_0866	V		GRC-BO-01004
Greece	GRC	Identity Card	2010-Jan-16	NO	GRC_ID_1633	V		GRC-BS-01001
Honduras	HND	Passport	2005-Jan-03	NO	HND_P_1300	V		
Honduras	HND	Passport	2013-Feb-26	NO	HND_P_9875	V		HND-AO-03001
Croatia	HRV	Identity Card	2003-Jan-01	NO	HRV_ID_0423	V		HRV-BO-02001
Croatia	HRV	Identity Card	2013-Jun-10	NO	HRV_ID_0424	V		HRV-BO-03001/HRV-BO-03002
Croatia	HRV	Identity Card	2021-Aug-02	NO	HRV_ID_8570	V	C	HRV-BO-04001
Croatia	HRV	Passport	1999-Dec-31	NO	HRV_P_0178	V		HRV-AD-01002/HRV-AO-01002/HRV-AS-01002
Croatia	HRV	Passport	2009-Jun-29	NO	HRV_P_0180	V	C	HRV-AD-02001/HRV-AD-03001/HRV-AO-02001/HRV-AO-03001/HRV-AS-03001/HRV-AO-02001
Croatia	HRV	Passport	2015-Aug-03	NO	HRV_P_3073	V	C	HRV-JO-03001/HRV-JO-03002/HRV-JO-03003
Croatia	HRV	Residence Permit	2021-Jan-01	NO	HRV_RP_3354	V	C	HRV-HO-05001
Hungary	HUN	Identity Card	2016-Jan-01	NO	HUN_ID_0401	V	C	HUN-BO-05001
Hungary	HUN	Identity Card	2000-Jan-01	NO	HUN_ID_0404	V		HUN-BO-03002
Hungary	HUN	Identity Card	2012-Mar-01	NO	HUN_ID_0405	V		HUN-BO-04001
Hungary	HUN	Identity Card	2016-Jan-01	NO	HUN_ID_0720	V		HUN-BO-05003
Hungary	HUN	Identity Card	2016-Jan-01	NO	HUN_ID_0928	V	C	HUN-BO-05002
Hungary	HUN	Identity Card	2016-Jan-01	NO	HUN_ID_0929	V		HUN-BO-05004
Hungary	HUN	Identity Card	2021-Aug-02	NO	HUN_ID_4571	V	C	



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Hungary	HUN	Passport	2006-Aug-29	NO	HUN_P_0079	V	C	HUN-AD-02001
Hungary	HUN	Passport	2006-Aug-29	NO	HUN_P_0080	V	C	HUN-AD-02002/HUN-AS-02001/HUN-AS-03003
Hungary	HUN	Passport	2009-Jun-26	NO	HUN_P_0082	V	C	HUN-AD-02002/HUN-AO-02001/HUN-AO-03001/HUN-AS-03003
Hungary	HUN	Passport	1998-Apr-01	NO	HUN_P_0413	V		HUN-AO-01001/HUN-AO-01002
Hungary	HUN	Passport	2006-Aug-29	NO	HUN_P_1902	V	C	HUN-AO-02001
Hungary	HUN	Passport	2012-Mar-01	NO	HUN_P_6751	V	C	HUN-AS-03002
Hungary	HUN	Passport	2012-Mar-01	NO	HUN_P_8330	V	C	HUN-AD-03001
Hungary	HUN	Residence Permit	2020-Jan-01	NO	HUN_RP_966 6	V	C	
Ireland	IRL	Identity Card	2015-Sep-01	NO	IRL_ID_0392	V	C	IRL-TO-01002
Ireland	IRL	Identity Card	2021-Oct-01	NO	IRL_ID_5776	V	C	
Ireland	IRL	Passport	2006-Oct-01	NO	IRL_P_0394	V	C	IRL-AD-04001/IRL-AO-04001/IRL-AS-04001
Ireland	IRL	Passport	2013-May-03	NO	IRL_P_0396	V	C	IRL-AD-05001/IRL-AO-04002/IRL-AO-05001/IRL-AS-05001
Ireland	IRL	Passport	2014-Mar-12	NO	IRL_P_8053	V	C	IRL-JO-06001
Ireland	IRL	Residence Permit	2022-Mar-01	NO	IRL_RP_4951	V	C	
Iceland	ISL	Passport	2006-May-23	NO	ISL_P_0212	V	C	
Iceland	ISL	Passport	2006-May-23	NO	ISL_P_0684	V	C	ISL-AO-03001
Iceland	ISL	Passport	2019-Feb-01	NO	ISL_P_1252	V	C	ISL-AO-05001
Iceland	ISL	Passport	2019-Feb-01	NO	ISL_P_1284	V	C	ISL-JO-05001
Iceland	ISL	Passport	2019-Feb-01	NO	ISL_P_1860	V	C	ISL-AD-05001
Iceland	ISL	Passport	2019-Feb-01	NO	ISL_P_5258	V	C	ISL-JO-06001
Iceland	ISL	Passport	2006-May-23	NO	ISL_P_5572	V	C	
Iceland	ISL	Passport	2019-Feb-01	NO	ISL_P_5711	V	C	ISL-AS-05001
Israel	ISR	Passport	2011-Nov-17	NO	ISR_P_1043	V		
Israel	ISR	Passport	2011-Nov-17	NO	ISR_P_1612	V		



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Israel	ISR	Passport	2012-Jan-02	NO	ISR_P_4517	V	C	ISR-AO-03001
Israel	ISR	Passport	2011-Nov-01	NO	ISR_P_7392	V		ISR-AO-02001
Israel	ISR	Passport	2005-Jan-01	NO	ISR_P_7832	V		ISR-AO-01001
Israel	ISR	Passport	2013-Jul-01	NO	ISR_P_9566	V	C	
Israel	ISR	Passport	2013-Jul-01	NO	ISR_P_9735	V	C	
Italy	ITA	Identity Card	2004-Jan-01	NO	ITA_ID_0121	V		ITA-BO-04003
Italy	ITA	Identity Card	1994-May-01	NO	ITA_ID_0200	V		ITA-BO-03001/ITA-BO-03002/ITA-BO-03003/ITA-BO-03004
Italy	ITA	Identity Card	2016-Jul-04	NO	ITA_ID_0218	V	C	ITA-BO-04004
Italy	ITA	Identity Card	2000-Jan-01	NO	ITA_ID_2416		C	
Italy	ITA	Passport	2006-Oct-26	NO	ITA_P_0148	V	C	ITA-AO-02003
Italy	ITA	Passport	2010-May-20	NO	ITA_P_0150	V	C	ITA-AO-02004
Italy	ITA	Passport	2008-Jan-01	NO	ITA_P_0885	V	C	
Italy	ITA	Passport	2015-Jan-01	NO	ITA_P_6312	V	C	ITA-JO-01001
Italy	ITA	Passport	2015-Jan-01	NO	ITA_P_6840	V	C	ITA-JO-02001
Italy	ITA	Residence Permit	2021-Feb-03	NO	ITA_RP_2038	V	C	ITA-HO-03008
Japan	JPN	Passport	2020-Feb-06	NO	JPN_P_4883	V	C	
Japan	JPN	Passport	2013-Aug-31	NO	JPN_P_5830	V	C	JPN-AO-02003
Japan	JPN	Passport	2006-Mar-20	NO	JPN_P_6702	V	C	JPN-AO-02001/JPN-AO-02002
Japan	JPN	Passport	2013-Aug-31	NO	JPN_P_7208	V	C	JPN-AO-02004
Japan	JPN	Passport	2020-Feb-06	NO	JPN_P_9217	V	C	
South Korea	KOR	Passport	2004-Feb-02	NO	KOR_P_0038	V		KOR-AO-02001
South Korea	KOR	Passport	2008-Feb-01	NO	KOR_P_0084	V	C	KOR-AD-03002
South Korea	KOR	Passport	2008-Feb-01	NO	KOR_P_0085	V	C	KOR-AS-03002
South Korea	KOR	Passport	2005-Jan-03	NO	KOR_P_0086	V		KOR-AO-01001
South Korea	KOR	Passport	2008-Aug-25	NO	KOR_P_0087	V	C	KOR-AO-03002
South Korea	KOR	Passport	2005-Jan-03	NO	KOR_P_0088	V		KOR-AD-01001
South Korea	KOR	Passport	2005-Jan-03	NO	KOR_P_1433	V		KOR-AP-03001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
South Korea	KOR	Passport	2005-Jan-03	NO	KOR_P_2033	V		
South Korea	KOR	Passport	2005-Jan-03	NO	KOR_P_3067	V		KOR-AP-01001
South Korea	KOR	Passport	2021-Jan-01	NO	KOR_P_3306	V	C	KOR-AS-04001
South Korea	KOR	Passport	2020-Dec-01	NO	KOR_P_4450	V	C	KOR-AD-04001
South Korea	KOR	Passport	2021-Dec-21	NO	KOR_P_9409	V	C	
Liechtenstein	LIE	Identity Card	2009-Jun-23	NO	LIE_ID_0063	V		LIE-BO-02001
Liechtenstein	LIE	Identity Card	1995-Apr-01	NO	LIE_ID_0103	V		LIE-BO-01001
Liechtenstein	LIE	Passport	2006-Oct-26	NO	LIE_P_0741	V	C	LIE-AD-02001/LIE-AO-02001
Lithuania	LTU	Identity Card	2009-Jan-01	NO	LTU_ID_0044	V	C	LTU-BO-02001/LTU-BO-02002
Lithuania	LTU	Identity Card	2002-Oct-30	NO	LTU_ID_0045	V		LTU-BO-01001
Lithuania	LTU	Identity Card	2021-Aug-17	NO	LTU_ID_8523	V	C	
Lithuania	LTU	Passport	2009-Jun-29	NO	LTU_P_0059	V	C	LTU-JP-02001
Lithuania	LTU	Passport	2009-Sep-29	NO	LTU_P_0078	V	C	LTU-AS-02001
Lithuania	LTU	Passport	2009-Jun-28	NO	LTU_P_0089	V	C	LTU-JO-02001
Lithuania	LTU	Passport	2009-Aug-26	NO	LTU_P_0090	V	C	LTU-JO-03001
Lithuania	LTU	Passport	2006-Aug-28	NO	LTU_P_0292	V	C	LTU-AS-01002
Lithuania	LTU	Passport	2006-Aug-28	NO	LTU_P_0310	V	C	LTU-AO-03001
Lithuania	LTU	Passport	2008-Jan-02	NO	LTU_P_0314	V	C	LTU-AD-03001/LTU-AO-04001/LTU-AO-04002/LTU-AO-04003
Lithuania	LTU	Passport	2005-May-01	NO	LTU_P_0315	V	C	LTU-AD-02001
Lithuania	LTU	Passport	2019-May-20	NO	LTU_P_3342	V	C	LTU-AO-04004
Lithuania	LTU	Residence Permit	2020-Sep-17	NO	LTU_RP_4031	V	C	
Lithuania	LTU	Residence Permit	2020-Sep-17	NO	LTU_RP_6380	V	C	
Luxembourg	LUX	Identity Card	2004-Mar-01	NO	LUX_ID_0348	V		LUX-BO-02002/LUX-BO-02003
Luxembourg	LUX	Identity Card	2013-Mar-21	NO	LUX_ID_0349	V		LUX-BO-02004



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Luxembourg	LUX	Identity Card	2014-Sep-01	NO	LUX_ID_0678	V	C	LUX-BO-02005
Luxembourg	LUX	Identity Card	2021-Aug-02	NO	LUX_ID_7683	V	C	LUX-BO-03001
Luxembourg	LUX	Passport	2006-Aug-01	NO	LUX_P_0351	V	C	LUX-AD-02003/LUX-AO-02003/LUX-AS-02003
Luxembourg	LUX	Passport	2015-Feb-16	NO	LUX_P_0353	V	C	LUX-AO-02005
Luxembourg	LUX	Passport	2008-Feb-01	NO	LUX_P_0835	V	C	LUX-JO-01001
Luxembourg	LUX	Passport	2015-Feb-16	NO	LUX_P_3541	V	C	LUX-AS-02004
Luxembourg	LUX	Passport	2015-Feb-16	NO	LUX_P_3989	V	C	LUX-AD-02005
Luxembourg	LUX	Passport	2015-Feb-16	NO	LUX_P_5168	V	C	LUX-JO-01006
Luxembourg	LUX	Passport	2008-Feb-01	NO	LUX_P_5449	V	C	LUX-JO-01002
Luxembourg	LUX	Passport	2015-Feb-16	NO	LUX_P_7279	V	C	
Luxembourg	LUX	Passport	2008-Feb-01	NO	LUX_P_8228	V	C	LUX-JO-01003
Luxembourg	LUX	Passport	2015-Feb-16	NO	LUX_P_8696	V	C	LUX-JO-01005
Luxembourg	LUX	Residence Permit	2020-Dec-15	NO	LUX_RP_1823	V	C	LUX-HO-09001
Latvia	LVA	Identity Card	2012-Apr-01	NO	LVA_ID_0321	V	C	LVA-BO-01001
Latvia	LVA	Identity Card	2012-Apr-01	NO	LVA_ID_1774	V	C	LVA-HO-04001
Latvia	LVA	Identity Card	2012-Apr-01	NO	LVA_ID_4454	V	C	LVA-HO-04002
Monaco	MCO	Passport	2005-Oct-26	NO	MCO_P_1955	V	C	MCO-AD-01001
Monaco	MCO	Passport	2021-Jan-20	NO	MCO_P_4001	V	C	MCO-AD-02001
Monaco	MCO	Passport	2021-Jan-20	NO	MCO_P_5036	V	C	MCO-AO-02001
Monaco	MCO	Passport	2021-Jan-20	NO	MCO_P_5455	V	C	MCO-AS-03001
Monaco	MCO	Passport	2005-Oct-26	NO	MCO_P_7207	V	C	MCO-AO-01001
Monaco	MCO	Passport	2005-Oct-26	NO	MCO_P_9066	V	C	MCO-AO-01001
Mexico	MEX	Passport	2012-Aug-27	NO	MEX_P_1085	V		MEX-AO-02004
Mexico	MEX	Passport	2001-Jan-01	NO	MEX_P_3791	V		MEX-AD-02001
Mexico	MEX	Passport	2012-Jan-02	NO	MEX_P_4461	V		
Mexico	MEX	Passport	2001-Jan-01	NO	MEX_P_5787	V		MEX-AS-02001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Mexico	MEX	Passport	2012-Jan-02	NO	MEX_P_6911	V		
North Macedonia	MKD	Passport	2015-Jan-01	NO	MKD_P_1546	V	C	
North Macedonia	MKD	Passport	2021-Jul-01	NO	MKD_P_3609	V	C	
North Macedonia	MKD	Passport	2015-Jan-01	NO	MKD_P_6310	V	C	
North Macedonia	MKD	Passport	2007-Feb-04	NO	MKD_P_7810	V	C	MKD-AO-03001
North Macedonia	MKD	Passport	2021-Jul-01	NO	MKD_P_7947	V	C	
North Macedonia	MKD	Passport	2007-Jan-01	NO	MKD_P_8119	V	C	MKD-AS-01001
North Macedonia	MKD	Passport	2007-Jan-01	NO	MKD_P_8138	V	C	MKD-AD-01001
North Macedonia	MKD	Passport	2021-Jul-01	NO	MKD_P_8769	V	C	
Malta	MLT	Identity Card	2014-Feb-12	NO	MLT_ID_0356	V		MLT-BO-03001
Malta	MLT	Identity Card	2020-Sep-07	NO	MLT_ID_3519	V	C	
Malta	MLT	Passport	2000-Apr-01	NO	MLT_P_0357	V		MLT-AO-02001
Malta	MLT	Passport	2008-Sep-29	NO	MLT_P_0359	V	C	MLT-AO-04001
Malta	MLT	Passport	2019-Nov-15	NO	MLT_P_1376	V	C	
Malta	MLT	Passport	2019-Nov-15	NO	MLT_P_1728	V	C	
Malta	MLT	Passport	2002-Apr-01	NO	MLT_P_2087	V		MLT-JP-02001
Malta	MLT	Passport	2008-Sep-30	NO	MLT_P_2716	V	C	
Malta	MLT	Passport	2008-Sep-30	NO	MLT_P_6665	V	C	
Malta	MLT	Passport	2019-Nov-15	NO	MLT_P_8347	V	C	
Malta	MLT	Passport	2019-Nov-15	NO	MLT_P_8425	V	C	
Malta	MLT	Passport	2009-Apr-01	NO	MLT_P_8637	V	C	
Malta	MLT	Passport	2019-Nov-15	NO	MLT_P_8642	V	C	
Malta	MLT	Residence Permit	2014-Jan-01	NO	MLT_RP_0355	V	C	
Malta	MLT	Residence Permit	2020-Jun-10	NO	MLT_RP_2765	V	C	



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Montenegro	MNE	Passport	2008-Apr-30	NO	MNE_P_1976	V	C	MNE-AS-01001
Montenegro	MNE	Passport	2019-Jan-01	NO	MNE_P_2990	V	C	
Montenegro	MNE	Passport	2008-May-05	NO	MNE_P_9137	V	C	MNE-AO-02001
Montenegro	MNE	Passport	2008-Apr-30	NO	MNE_P_9509	V	C	MNE-AD-01001
Netherlands	NLD	Identity Card	2011-Oct-09	NO	NLD_ID_0069	V	C	NLD-BO-03001
Netherlands	NLD	Identity Card	2006-Aug-26	NO	NLD_ID_0117	V	C	NLD-BO-02001
Netherlands	NLD	Identity Card	2014-Mar-09	NO	NLD_ID_0156	V	C	NLD-BO-04001
Netherlands	NLD	Identity Card	2008-Jul-01	NO	NLD_ID_1147	V		NLD-HD-02001
Netherlands	NLD	Identity Card	2021-Aug-02	NO	NLD_ID_7606	V	C	NLD-BO-07001
Netherlands	NLD	Passport	2006-Aug-26	NO	NLD_P_0153	V	C	NLD-AO-02001/NLD-AO-02002
Netherlands	NLD	Passport	2011-Oct-09	NO	NLD_P_0154	V	C	NLD-AO-03001
Netherlands	NLD	Passport	2014-Mar-09	NO	NLD_P_0155	V	C	NLD-AO-04001/NLD-AO-05001
Netherlands	NLD	Passport	2014-Mar-09	NO	NLD_P_1257	V	C	NLD-AD-04001
Netherlands	NLD	Passport	2014-Mar-09	NO	NLD_P_1943	V	C	NLD-AO-04001
Netherlands	NLD	Passport	2014-Mar-09	NO	NLD_P_6053	V	C	NLD-JO-07001
Netherlands	NLD	Passport	2006-Aug-26	NO	NLD_P_6413	V	C	NLD-AO-02001/NLD-AO-02002
Netherlands	NLD	Passport	2011-Oct-09	NO	NLD_P_6778	V	C	NLD-AO-03001
Netherlands	NLD	Passport	2014-Mar-09	NO	NLD_P_8142	V	C	NLD-JO-08001
Netherlands	NLD	Passport	2014-Mar-09	NO	NLD_P_8917	V	C	NLD-AS-04001
Netherlands	NLD	Residence Permit	2020-Oct-01	NO	NLD_RP_6067	V	C	NLD-HO-08001
Netherlands	NLD	Residence Permit	2020-Oct-01	NO	NLD_RP_7115	V	C	NLD-HO-08001
Norway	NOR	Residence Permit	2020-Sep-18	NO	NOR_RP_195 2	V	C	NOR-HO-04001
Panama	PAN	Passport	2010-Jan-01	NO	PAN_P_3475	V		
Panama	PAN	Passport	2010-Jan-01	NO	PAN_P_5444	V		



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Panama	PAN	Passport	2014-Jan-01	NO	PAN_P_5647	V	C	PAN-AO-02001
Panama	PAN	Passport	2010-Jan-01	NO	PAN_P_6096	V		
Panama	PAN	Passport	2010-Jul-01	NO	PAN_P_6229	V		
Poland	POL	Identity Card	2001-Jan-15	NO	POL_ID_0118	V		POL-BO-02001/POL-BO-02002/POL-BO-02003
Poland	POL	Identity Card	2015-Mar-01	NO	POL_ID_0280	V		POL-BO-03001
Poland	POL	Passport	2002-Jan-01	NO	POL_P_0282	V		POL-JO-03001
Poland	POL	Passport	2006-Jan-01	NO	POL_P_0284	V	C	POL-AO-05001/POL-AO-05002
Poland	POL	Passport	2001-May-27	NO	POL_P_0285	V		POL-AO-03001
Poland	POL	Passport	2018-Nov-05	NO	POL_P_0692	V	C	POL-AO-06001
Poland	POL	Passport	2006-Jan-01	NO	POL_P_0721	V		POL-AO-04001
Poland	POL	Passport	2002-Jan-01	NO	POL_P_0876	V		POL-JO-02001
Poland	POL	Passport	2018-Nov-05	NO	POL_P_0880	V	C	POL-AD-03001
Poland	POL	Passport	2018-Nov-05	NO	POL_P_0881	V	C	POL-AS-03001
Poland	POL	Passport	2006-Jan-01	NO	POL_P_0890	V	C	POL-AD-02001
Poland	POL	Passport	2006-Aug-28	NO	POL_P_0891	V	C	POL-AS-02001
Poland	POL	Residence Permit	2020-Sep-30	NO	POL_RP_3484	V	C	POL-HO-12001
Portugal	PRT	Identity Card	2009-Jan-01	NO	PRT_ID_0033	V		PRT-BO-03003/PRT-BO-03004/PRT-BO-03005
Portugal	PRT	Identity Card	2007-Feb-14	NO	PRT_ID_0109	V		PRT-BO-03001/PRT-BO-03002
Portugal	PRT	Passport	2006-Aug-28	NO	PRT_P_0003	V	C	PRT-AO-01002
Portugal	PRT	Passport	2006-Aug-28	NO	PRT_P_0004	V	C	PRT-AD-01002/PRT-AD-01003/PRT-AO-01002/PRT-AO-01003/PRT-AS-01003
Portugal	PRT	Passport	2001-Jan-01	NO	PRT_P_0005	V		PRT-AD-01001/PRT-AO-01001/PRT-AS-01001
Portugal	PRT	Passport	2017-Jul-10	NO	PRT_P_0176	V	C	PRT-AO-04001
Portugal	PRT	Passport	2017-Oct-16	NO	PRT_P_8214	V	C	PRT-JO-02001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Portugal	PRT	Passport	2001-Jan-01	NO	PRT_P_8385	V		PRT-JO-01001
Portugal	PRT	Residence Permit	2020-Sep-30	NO	PRT_RP_1407	V	C	PRT-HO-08001
Portugal	PRT	Residence Permit	2020-Apr-01	NO	PRT_RP_8107	V		PRT-HD-02001/PRT-HD-03001/PRT-HD-04001/PRT-HS-02001
Paraguay	PRY	Passport	2012-Jan-02	NO	PRY_P_0271	V		
Paraguay	PRY	Passport	2016-Jan-01	NO	PRY_P_2694	V	C	PRY-AS-02001
Paraguay	PRY	Passport	2012-Jan-02	NO	PRY_P_4898	V		
Paraguay	PRY	Passport	2016-Jan-01	NO	PRY_P_5381	V	C	
Paraguay	PRY	Passport	2016-Jan-01	NO	PRY_P_6716	V	C	PRY-AD-02001
Paraguay	PRY	Passport	2011-Jan-03	NO	PRY_P_7430	V		
Paraguay	PRY	Passport		NO	PRY_P_8705	V		
Romania	ROU	Identity Card	2001-Jan-01	NO	ROU_ID_0066	V		ROU-BO-01002/ROU-BO-02002/ROU-BO-03001/ROU-BO-04001
Romania	ROU	Identity Card	2021-Aug-02	NO	ROU_ID_1201	V	C	
Romania	ROU	Passport	2002-Jan-01	NO	ROU_P_0203	V		
Romania	ROU	Passport	2008-Dec-31	NO	ROU_P_0204	V	C	ROU-AO-02001
Romania	ROU	Passport	2010-Apr-06	NO	ROU_P_0205	V	C	
Romania	ROU	Passport	2019-Jan-01	NO	ROU_P_0762	V	C	ROU-AO-03001
Romania	ROU	Passport	2019-Jan-01	NO	ROU_P_0825	V	C	
Romania	ROU	Passport	2019-Jan-01	NO	ROU_P_0892	V	C	ROU-AS-03001
Romania	ROU	Passport	2019-Jan-01	NO	ROU_P_0896	V	C	
Romania	ROU	Passport	2019-Jan-01	NO	ROU_P_0897	V	C	
Romania	ROU	Passport	2019-Jan-01	NO	ROU_P_0898	V	C	
Solomon Islands	SLB	Passport	2016-Jul-06	NO	SLB_P_4575	V	C	
Solomon Islands	SLB	Passport	2016-Jul-06	NO	SLB_P_7377	V	C	
Solomon Islands	SLB	Passport	2016-Jul-06	NO	SLB_P_9187	V	C	
El Salvador	SLV	Passport	2007-Jan-01	NO	SLV_P_0911	V		SLV-AO-02001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
El Salvador	SLV	Passport	2014-Jan-01	NO	SLV_P_0913	V		
Serbia	SRB	Passport	2008-Apr-01	NO	SRB_P_0057	V	C	SRB-AO-01001
Serbia	SRB	Passport	2008-Apr-01	NO	SRB_P_3419	V	C	SRB-AS-01001
Serbia	SRB	Passport	2008-Apr-01	NO	SRB_P_7619	V	C	SRB-AD-01001
Slovakia	SVK	Residence Permit	2020-Aug-21	NO	SVK_RP_5904	V	C	SVK-HO-04001/SVK-HO-04002/SVK-HO-04003
Slovenia	SVN	Identity Card	1998-Jun-20	NO	SVN_ID_0113	V		SVN-BO-02001
Slovenia	SVN	Passport	2006-Aug-28	NO	SVN_P_0691	V	C	SVN-AO-02001/SVN-AO-02002/SVN-AO-02003/SVN-AO-02004
Slovenia	SVN	Passport	2006-Dec-12	NO	SVN_P_3146	V	C	SVN-AS-01005
Slovenia	SVN	Passport	2006-Dec-12	NO	SVN_P_5450	V	C	SVN-JO-01002
Slovenia	SVN	Passport	2006-Dec-12	NO	SVN_P_7949	V	C	SVN-AD-02005
Slovenia	SVN	Passport	2006-Dec-12	NO	SVN_P_8781	V	C	SVN-AD-02005
Sweden	SWE	Identity Card	2012-Jan-02	NO	SWE_ID_0040	V	C	SWE-BO-03001
Sweden	SWE	Identity Card	2022-Jan-03	NO	SWE_ID_2096	V	C	SWE-BO-04001
Sweden	SWE	Identity Card		NO	SWE_ID_5324	V		
Sweden	SWE	Identity Card	2021-Aug-02	NO	SWE_ID_5345	V	C	SWE-BO-03002
Sweden	SWE	Identity Card	1996-Oct-01	NO	SWE_ID_6732	V		
Sweden	SWE	Passport	2012-Jan-01	NO	SWE_P_0304	V	C	SWE-AD-04001/SWE-AO-04001/SWE-AP-04001/SWE-AS-04001/SWE-JO-02005
Sweden	SWE	Passport	2022-Jan-03	NO	SWE_P_1654	V	C	SWE-JO-06001
Sweden	SWE	Passport	2022-Jan-03	NO	SWE_P_3431	V	C	SWE-AS-05001
Sweden	SWE	Passport	2022-Jan-03	NO	SWE_P_5204	V	C	SWE-AP-06001
Sweden	SWE	Passport	2022-Jan-03	NO	SWE_P_5623	V	C	SWE-JO-05001
Sweden	SWE	Passport	2022-Jan-03	NO	SWE_P_8348	V	C	SWE-AO-05001
Sweden	SWE	Passport	2022-Jan-03	NO	SWE_P_8559	V	C	SWE-AD-05001



Pays	Code	Type	Date	Ctrl	Ref. ARIADNEXT	V	C	Ref. PRADO
Sweden	SWE	Residence Permit	2022-Jan-03	NO	SWE_RP_7284	V	C	SWE-HO-10001/SWE-HO-10002/SWE-HO-11001/SWE-HO-11002/SWE-HO-12001
Seychelles	SYC	Passport	2004-Aug-13	NO	SYC_P_7062	V		SYC-AS-01001
Seychelles	SYC	Passport	2004-Aug-13	NO	SYC_P_7680	V		SYC-AO-01001
Seychelles	SYC	Passport	2004-Aug-13	NO	SYC_P_8011	V		SYC-AD-01001
Taiwan	TWN	Passport	2017-Dec-25	NO	TWN_P_1323	V	C	TWN-AO-04001/TWN-AO-04002
Taiwan	TWN	Passport	2017-Dec-25	NO	TWN_P_6642	V	C	TWN-AS-04001
Taiwan	TWN	Passport	2017-Dec-25	NO	TWN_P_8590	V	C	TWN-AD-04001
Uruguay	URY	Passport		NO	URY_P_3320	V		
Uruguay	URY	Passport	2014-Jun-01	NO	URY_P_3369	V		URY-AO-01001
United States	USA	Passport	2006-Aug-14	NO	USA_P_0018	V	C	USA-AD-02001/USA-AO-04001/USA-AS-04001/USA-AS-05001
United States	USA	Passport	2005-Dec-30	NO	USA_P_1999	V	C	USA-AD-02001
United States	USA	Passport	2005-Dec-30	NO	USA_P_2164	V	C	USA-AS-02001/USA-AS-04001
United States	USA	Passport	2021-Mar-24	NO	USA_P_5279	V	C	USA-AO-05001
Venezuela	VEN	Passport	2007-Jan-01	NO	VEN_P_1216	V	C	
Venezuela	VEN	Passport	2007-Jan-01	NO	VEN_P_2956	V	C	VEN-AO-02001
Venezuela	VEN	Passport	2017-Nov-01	NO	VEN_P_5438	V		
Venezuela	VEN	Passport	2013-Jan-01	NO	VEN_P_7773	V	C	



Index des exigences du référentiel

R

RPVID-IV.3.0.a, [1](#)
RPVID-IV.3.0.b, [1](#)
RPVID-IV.3.0.c, [1](#)
RPVID-IV.3.1.1.c, [15](#)
RPVID-IV.3.1.2.a, [11](#)
RPVID-IV.3.1.2.b, [19](#), [20](#)
RPVID-IV.3.1.2.d, [19](#)
RPVID-IV.3.1.2.f, [20](#)
RPVID-IV.3.1.2.g, [19](#)
RPVID-IV.3.1.2.i, [21](#), [22](#)
RPVID-IV.3.1.2.j, [22](#)
RPVID-IV.3.1.3.a, [9](#)
RPVID-IV.3.1.3.b, [9](#)
RPVID-IV.3.1.3.c, [9](#)
RPVID-IV.3.1.3.d, [9](#)
RPVID-IV.3.1.4.a, [23](#)
RPVID-IV.3.1.4.b, [23](#)
RPVID-IV.3.2.1.a, [11](#)
RPVID-IV.3.2.1.b, [11](#)
RPVID-IV.3.2.2.a, [2](#)
RPVID-IV.3.2.2.b, [12](#)
RPVID-IV.3.2.3.a, [2](#)
RPVID-IV.3.2.3.b, [12](#)
RPVID-IV.3.3.1.a, [11](#)
RPVID-IV.3.3.2.a, [10](#)
RPVID-IV.3.3.2.d, [25](#)
RPVID-IV.3.3.2.f, [10](#)
RPVID-IV.3.3.2.h, [13](#)
RPVID-IV.3.3.2.i, [13](#)
RPVID-IV.3.3.2.l, [13](#)
RPVID-IV.3.3.2.m, [12](#)
RPVID-IV.3.3.2.o, [13](#)
RPVID-IV.3.3.3.a, [12](#)
RPVID-IV.3.4.4.h, [17](#)
RPVID-IV.3.4.a, [16](#)
RPVID-IV.3.4.b, [16](#)
RPVID-IV.3.4.c, [16](#)
RPVID-IV.3.4.d, [17](#)
RPVID-IV.3.4.e, [17](#)
RPVID-IV.3.4.f, [17](#)
RPVID-IV.3.4.i, [17](#)
RPVID-IV.3.5.a, [16](#)
RPVID-IV.3.5.b, [15](#)
RPVID-IV.3.5.c, [15](#)
RPVID-IV.3.5.d, [16](#)
RPVID-IV.D3.5.f, [16](#)